

**MAIRIE**
42330 CUZIEU**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice 19**Présents** 15**Votants** 17**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE****LE 08 AVRIL À 20 HEURES 00**

Date de la convocation du conseil municipal : 28 mars 2024

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ – Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON**Excusés avec pouvoir :** Nadège JACHEZ à Lucie TEPPE DUPELOT
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER**Excusés :** Cédric PASSOS – Vincent CLAPEYRON (arrivé à 20h45)**Secrétaire de séance :** Marie-Josée GUBIEN**2024.18 – TAUX D'IMPOSITION 2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales.

Il propose plusieurs simulations de revalorisation pour l'année 2024.

Il est demandé au Conseil Municipal

- De fixer les taux communaux pour l'année 2024
- De charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- Décide de fixer les taux d'imposition communaux pour l'année 2024 comme suit :

▪ Taxe foncière (bâti)	Taux de 33.40 %
▪ Taxe foncière (non bâti)	Taux de 36.25 %
▪ Taxe d'habitation	Taux de 11.29 %
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques

La Secrétaire de séance,
Marie-Josée GUBIENLe Maire,
Jean-François RASCLE,